La grande complication

Réorganiser le diocèse

• • • Philippe Gardaz, Lausanne

L'organisation d'un diocèse n'est pas chose secondaire pour laquelle une attention sporadique suffirait. Il s'agit de la structure, et dès lors du (bon) fonctionnement, d'une des Eglises particulières dans lesquelles et à partir desquelles existe l'Eglise catholique, pour reprendre les termes de Vatican II (LG 23). On ne saurait s'en désintéresser sous prétexte que l'organisation des institutions relève du droit, donc du contingent, pour ne pas dire du matériel, et que l'énergie qu'on y consacre détourne en définitive de l'essentiel, la diffusion du message évangélique et la célébration des sacrements. Si l'organisation d'un diocèse n'est pas simple et claire, la tâche de tous les agents pastoraux, laïcs compris, s'en trouve compliquée, aggravée. Le bon sens indique que si un réseau est trop biscornu, les « fluides », soit les idées, l'information, les messages, les convictions, circulent mal. Toutes les impulsions se perdent dans le labyrinthe. Mais les usines à gaz ne se construisent pas en un jour. Elles sont le fruit, si ce n'est de l'histoire, du moins d'une évolution qui mérite, pour notre diocèse, un large coup d'œil rétrospectif.

A la fin du VI^e siècle, saint Maire transféra le siège épiscopal d'Avenches à Lausanne. L'évêché allait de l'Aubonne et du Jura à l'ouest, à l'Eau Froide et à l'Aar à l'est ; de la rive du Léman au sud, jusqu'à Soleure et à l'Erguel au nord. Le diocèse de Genève, fondé au IVe siècle déjà, comprenait en gros, outre le territoire du canton de Genève, la Côte vaudoise jusqu'à l'Aubonne, les vallées de la Valserine et du Séran, ainsi que l'actuel département de la Haute-Savoie. A la Réforme, l'évêque de Genève se fixa à Annecy (1564) alors que celui de Lausanne résida tantôt en Savoie, tantôt à Besançon d'où il dirigea la partie du diocèse restée catholique. Il ne s'installa définitivement à Fribourg qu'en 1663.

En 1819, le Saint-Siège rattacha le territoire du (jeune) canton de Genève au diocèse de Lausanne, qui avait perdu le Vallon de Saint-Imier (1802) et le décanat de Soleure (1814) rattachés au diocèse de Bâle. Il en fut de même pour la région de Bienne (1828) et la partie du canton de Berne sise sur la rive gauche de l'Aar (1864). Ce n'est qu'en 1925 que la collégiale Saint-Nicolas à Fribourg fut érigée en cathédrale et que, dès lors, l'évêque de Lausanne, puis de Lausanne et Genève (1821-1925), porte le titre d'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Notre diocèse (Lausanne, Genève, Fribourg, sans oublier Neuchâtel) vit une profonde réorganisation, concrétisée par la création d'unités pastorales (UP) comprenant plusieurs paroisses voisines. Mais qu'en est-il sur les plans cantonal et diocésain? Même sans calendrier perpétuel, sans chronographe, sans « rattrapante » ni sonnerie à répétition, sans quantième perpétuel ni phases de lune, un terme d'horlogerie s'impose : « la grande complication », tant les conseils, organes, vicaires, commissions, délégués et équipes sont nombreux et imbriqués, au risque de freiner l'élan créatif de notre Eglise. Pour mieux saisir le présent, un bref retour dans l'histoire s'impose.

La grande complication



Deux éléments caractérisent le diocèse actuel: d'une part, un territoire composite, fruit des rattachements et détachements que nous venons d'évoquer ; d'autre part, l'existence de deux pôles, Fribourg et Genève.

Les vicaires

La cité du bout du lac eut en effet dès 1846 un vicaire général (on dirait aujourd'hui vicaire épiscopal, soit un délégué de l'évêque diocésain pour un territoire déterminé), vu l'importante population catholique de ce canton, qu'il s'agisse des indigènes des communes réunies en 1815-1816 ou des immigrés nombreux à s'installer dans cette métropole.

Paradoxalement, les difficultés liées au Kulturkampf, en particulier l'expulsion de Mgr Mermillod et la confiscation des églises (1873), renforcèrent le sentiment identitaire de la communauté catholique genevoise, qui demeura vivace au siècle suivant sous l'impulsion de vicaires généraux marquants, tels Henri Petit (1932-1956), Marcel Bonifazi (1956-1975) ou Fernand Emonet (1975-1987).

Il y eut un vicaire général aussi à Lausanne dès 1960 et à Neuchâtel dès 1966. De 1971 à 1987, l'organisation fut claire: il y avait cinq vicaires épiscopaux (Lausanne, Genève, Fribourg français, Fribourg allemand, Neuchâtel) qui représentaient l'évêque diocésain (Mgr Mamie) résidant à Fribourg, comme l'évêque auxiliaire (Mgr Bullet), au demeurant vicaire général.

Depuis 1987, les deux évêgues auxiliaires, toujours vicaires généraux malgré leur mission prioritaire limitée aux cantons de Genève et Vaud (partie LGF), assistés chacun par un déléqué épiscopal. résident l'un à Genève et l'autre à Lausanne, les autres vicaires épiscopaux étant maintenus. Depuis l'été 2004, le vicaire général diocésain exerce aussi, à titre transitoire. la fonction de vicaire épiscopal pour le canton de Vaud.

Confédération d'Eglises

L'histoire récente du diocèse fait ainsi apparaître une lente mais inéluctable évolution vers une confédération d'Eglises autocéphales. Malgré le Conseil épiscopal, qui compte une dizaine de membres, chaque « Eglise cantonale » a évolué selon son dynamisme propre, avec son responsable local, ses organes et son répondant administratif (fédération ou corporation cantonale). Dans ce contexte, l'évêque diocésain est devenu un personnage relativement lointain, perçu comme une instance d'éventuels recours et non plus comme le pasteur ordinaire et immédiat, pour reprendre les termes traditionnels.

En plus de cette fragmentation du diocèse, l'émergence d'une myriade d'instances diverses est venue compliquer le tableau au-delà du raisonnable. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les premières pages de l'Annuaire diocésain pour y trouver en plus du Conseil épiscopal, notamment le Conseil presbytéral, le Collège des consultants, le Chapitre cathédral, la Commission diocésaine de planification pastorale, la Commission pour le diaconat permanent et, récente création, le Conseil pastoral diocésain. Sur Internet, la brève présentation du Vicariat épiscopal du canton de Vaud énumère l'Equipe du vicariat, le Conseil de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud, le Bureau des dicastères, le Conseil des doyens, le Comité de la fédération des paroisses, le Conseil de la migration et le Conseil pastoral vaudois. Et l'énumération est loin d'être complète, si l'on pense, par exemple, aux or-

La grande complication

ganismes des ministères spécialisés ou aux œuvres de diaconie comme Caritas. Le tableau est semblable dans les autres cantons.

Un constat s'impose : l'infinie complication de l'organisation diocésaine débouche sur une polysynodie aiguë et sa conséquence naturelle : l'épuisement des responsables pastoraux qui courent d'un conseil à une commission, pour y retrouver (à peu près) les mêmes personnes d'un organe à l'autre. Nous sommes en pleine « Eglise photocopiante », selon l'expression de feu le cardinal (désigné) Hans Urs von Balthasar.

Les fidèles ne s'y retrouvent plus, car la fonction des responsables pastoraux n'apparaît pas clairement. Ils voient le pape à la télévision, leur curé à la paroisse, mais l'image et le message de leur évêque sont flous. C'est inévitable lorsque, en plus de la complication susmentionnée, les demi-mesures sont monnaie courante : ainsi, il n'y a pas de vicaire épiscopal au vicariat épiscopal de Genève ; le vicaire général du diocèse est aussi vicaire épiscopal pour le canton de Vaud et réside à Bulle ! Il a été déchargé de la présidence de la Commission diocésaine de planification pastorale, mais garde la responsabilité générale de toute la réorganisation pastorale du diocèse. L'évêque auxiliaire anciennement chargé du canton de Vaud demeure membre du Conseil épiscopal alors qu'il n'a plus guère de fonctions dans le diocèse. Aurait-on oublié que le grand écart n'est pas une posture convenable?

Fribourg, capitale diocésaine

Nous avons parlé d'un pôle, Genève. Nous ne saurions oublier l'autre, Fribourg, car c'est le principal. Du fait que l'évêque y réside depuis plus de quatre siècles, du fait que s'y trouvent nombre d'institutions catholiques, en lien notamment avec l'Université, du fait que la majorité du clergé diocésain vient de la campagne fribourgeoise, Fribourg est la capitale naturelle du diocèse.

Bien que Genève cultive une ancienne tradition d'autonomie, le diocèse est incontestablement « fribourgocentrique » et, dans cet ordre d'idées, il faut évoquer un phénomène récent : la joie des Fribourgeois d'avoir actuellement un évêque fribourgeois, musicien de surcroît. Pour les nostalgiques, l'abbé Bovet et l'abbé Kaelin sont de retour. Et le 24 mai 1999, à l'issue de la consécration épiscopale de Mgr Genoud, la joie se lisait sur les visages. Elle explosait même, comme les salves d'honneur du Corps des grenadiers fribourgeois. A la réception qui suivit, le nouvel évêque fut hissé, presque de force, sur la scène pour y chanter l'hymne national (local) : le Ranz des vaches!

Au-delà de la joie, fort compréhensible, cette « restauration » fribourgeoise n'est pas sans conséquence : les Fribourgeois ont encore plus tendance à considérer l'évêque diocésain comme *leur* évêque. Ils attendent, d'autant qu'il est fribourgeois, qu'il s'occupe personnellement des affaires fribourgeoises, comme à l'époque, fort lointaine, où l'essentiel des paroisses et des fidèles se trouvaient dans leur canton.

Mais si Fribourg est incontestablement un centre catholique important, ils oublient trop souvent qu'il y a plus de catholiques dans le canton de Vaud que dans le canton de Fribourg et autant à Genève que chez eux. Même s'il réside à Fribourg et même s'il est fribourgeois, l'évêque diocésain est l'évêque de tout le diocèse.

La grande complication



L'air du temps et les traditions

A notre époque, le réseau de proximité officiel, paroissial principalement, n'est de loin pas l'unique porteur du message de l'Eglise. Mais il n'en demeure pas moins la voie ordinaire de proposition de la foi. Il mérite donc de ne pas étouffer dans une absurde complication.

Les interventions de l'évêque diocésain dans les médias, les contacts directs qu'il a avec de larges milieux, bien audelà de ses ouailles, tout cela est déjà apprécié. Mais même si la philosophie est la plus belle musique, le pasteur de l'Eglise particulière est « chef d'entreprise ». Le vocable fera bondir. Toutefois Vatican II nous rappelle (LG 25-27) que si les évêques proclament l'Evangile et célèbrent les sacrements, ils doivent aussi diriger leur diocèse.

Cela implique bon nombre de décisions d'ordre administratif, pénibles parfois. La crainte de blesser, de diviser les en détourne quelquefois. Et la décision, qu'il faut finalement prendre quand même, apparaît alors non seulement tardive mais aussi brutale. L'air du temps n'est d'ailleurs pas favorable à l'exercice de l'autorité, en Eglise pas plus qu'ailleurs, car l'individualisme, typique de notre époque, y fait florès.

Au surplus, la tradition helvétique veut que les questions matérielles soient prises en charge par des organismes paraecclésiaux gérés par des laïcs, comme les associations paroissiales vaudoises, genevoises et neuchâteloises ou les paroisses « administratives » fribourgeoises, ainsi que les fédérations ou corporations qui les regroupent.

Cette répartition des tâches a naturellement éloigné les ecclésiastiques des activités de direction. Mais la dichotomie pastorale/administration est, dans la durée, source de problèmes. Le subtil équilibre à trouver entre responsables pastoraux et instances administratives postule que ceux-là s'intéressent vraiment à l'activité de celles-ci.

Appel à la simplification

Le diagnostic est posé. Mais quelle thérapie peut-on proposer? Une attitude nouvelle qui implique un réexamen systématique des habitudes.

Par exemple, est-il justifié que tout évêque auxiliaire, qui n'est pas vicaire général par nature, le soit quand même alors que sa mission prioritaire est limitée à un canton ? Est-il opportun que dans deux cantons (Genève et Vaud) le vicaire de l'évêque ait à ses côtés un délégué épiscopal ? Est-il adéquat de maintenir des conseils pastoraux cantonaux qui, depuis des décennies, peinent à trouver leur place, leur rythme, sans y parvenir ? Quant au Conseil pastoral diocésain, constitue-t-il vraiment un apport à la vie du diocèse?

Il faut dans une approche nouvelle examiner le principe même de tous les (nombreux) organes pastoraux et avoir le courage d'élaguer, de regrouper, de supprimer même. Il ne s'agit pas de faire un bel organigramme pour le plaisir du beau voir mais, d'une part, d'affecter au mieux les (maigres) forces disponibles et, d'autre part, de permettre à l'influx pastoral de l'évêgue diocésain d'atteindre ses fidèles. Et aussi d'imaginer que, malgré ses allures technocratiques, le souci d'une bonne organisation est favorable à la mission de l'Eglise.

Ph. G.